Marché Nocturne

2025

VENDREDI
8 août
à partir de 18h30

CENTRE BOURG SALLES

À LA DÉCOUVERTE D'ARTISANS-CRÉATEURS ET RESTAURATEURS LOCAUX

Ville de SALLES
ÉCOUTER · CONCERTER · PRÉSERVER · AGIR

Retour en images sur les dernières éditions

Dossier d'inscription au verso

Renseignements :
Service Communication & Festivités
8 rue de la Haute Lande 33770 SALLES
06 11 51 29 94
communication@ville-de-salles.com

Règlement et tarification

A. DÉROULEMENT

1. Horaires

- Installation des stands : **de 15h30 à 18h00**

  À votre arrivée merci de contacter le 06 11 51 29 94.
  Stationnement obligatoire de votre véhicule sur la place du Champ de foire.
- Ouverture au public : **de 18h30 à 23h**
- Rangement des stands : **à partir de 23h**

2. Lieux

- Place Saint-Pierre
- Rue de la Haute-Lande & Allée du Champ de foire :
  Profondeur du stand limitée à 3m dans cette zone.

3. Emplacements

- Si des exposants souhaitent être côte à côte, merci de le mentionner dans le bulletin d'inscription.
- **L'exposant s'engage à respecter la propreté des lieux.**

4. Matériel

- Aucun prêt de tables, de chaises, d'éclairage et de barnum n'est prévu, cependant nous pouvons mettre à votre disposition une alimentation électrique.
- **Les lampes halogènes sont interdites.**
- **Le matériel électrique de l'exposant doit respecter les normes de sécurité.**

5. Sécurité

- **Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration du matériel des exposants ainsi que tout évènement prévu ou non prévu, avant, pendant, après la manifestation.**
- **Tout comportement troublant la sécurité, la tranquillité ou la salubrité publique entraînera une interdiction de tenue de stand.**

B. DROIT D'INSCRIPTION

1. Tarifs

- **1,50€** le mètre linéaire
- **1,50€** pour le raccordement électrique
- **Caution :** Un chèque de caution d'un montant de **30€** à l'ordre du Trésor Public vous sera également demandé.

Cette caution ne sera pas encaissée et vous sera entièrement restituée, sauf en cas de désistement de votre part, dans les 20 jours précédant le Marché.

2. Pièces **OBLIGATOIRES** à fournir

- Copie d'une pièce d'identité valide (recto/verso) ;
- **Pour les associations** : n° d'enregistrement de la Préfecture ;
- **Pour les commerçants** : N° RC et RCS - joindre l'extrait Kbis de moins de 6 mois ;
- Une attestation de police d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- Carte des commerçants (pour les commerçants ambulants).
- Visuels des produits proposés
- Chèque de caution

Le bulletin d'inscription devra être dûment rempli, signé et retourné, accompagné des pièces obligatoires à fournir pour valider votre candidature.

3. Attribution des places

- Si le nombre de dossiers de candidatures est supérieur au nombre d'emplacements disponibles, une commission d'attribution des places se réunira pour sélectionner les exposants.

ATTENTION : Votre candidature ne vaut pas confirmation, un mail vous sera envoyé ultérieurement pour valider votre participation.

À RETOURNER AVANT LE LUNDI 28 AVRIL 2025

Nom / Prénom : .....

Activité : .....

Adresse : .....

Code postal / Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Site internet : .....

PRODUITS PROPOSÉS (fournir visuels) : .....

.....

.....

EMPLACEMENT :

Nombre de mètres linéaires souhaité : .....

Si vous avez un barnum, précisez sa dimension : .....

ALIMENTATION ÉLECTRIQUE : Prévoir vos rallonges ⚠

Type d'appareil : .....

Puissance (Watts) - **obligatoire** : .....

☐ Branchement en mono 16A - 220V

☐ Branchement en triphasé 32A

J'ai lu et j'accepte les conditions stipulées dans le règlement et certifie que tous les renseignements fournis sont exacts.

À ..... Le.....

Signature de l'exposant :

« La commune de Salles traite les données conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 et à la Loi informatique et libertés du 06 janvier 1978 ».